



Vendredi 9 août 2019

Avis aux abonnés du réseau d'aqueduc

Obtenez les nouvelles plus rapidement en nous suivant sur [Facebook.com/municipalitesaintirenee](https://www.facebook.com/municipalitesaintirenee)

L'interdiction d'arroser est levée, mais la Municipalité de Saint-Irénée demande à ses citoyens de limiter l'arrosage.

En raison des faibles précipitations des dernières semaines, la Municipalité de Saint-Irénée demande la collaboration de tous ses citoyens afin de limiter au minimum l'arrosage.

En conséquence, de manière à assurer la pérennité de cette ressource primordiale, mais épuisable, il est important de limiter la consommation d'eau de manière générale (même lors des périodes d'arrosage autorisées en vertu de la réglementation en vigueur).

Il est tout à fait normal que **votre pelouse brunisse lorsqu'elle manque d'eau**. C'est sa manière de résister au stress de la sécheresse. En fait, elle entre en dormance. Celles-ci se régénéreront rapidement suite à des périodes plus humides. Par temps sec, éviter de tondre la pelouse et de piétiner le gazon.

Si les conditions climatiques ne sont pas plus favorables dans les prochains jours, il est possible qu'une interdiction d'arrosage complète soit à nouveau décrétée.

Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyens pour limiter au minimum l'arrosage.

Cordialement,

Municipalité de Saint-Irénée